Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902779-20251203-202544-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 3 décembre 2025

Délibération n° 2025-44

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
18	16	18

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 25.11.2025
DATE D'AFFICHAGE : 4.12.2025

Le trois décembre deux mille vingt-cinq, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de Mme Catherine LE ROUX, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : Fabienne DOLOU qui avait donné pouvoir à Nicole CRENN et Cédric LE BORGNE qui avait donné pouvoir à Amélie LE CALVEZ.

Mme Nicole CRENN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : RECONDUCTION MARCHE A BONS DE COMMANDES VOIRIE POUR 2026

Le Conseiller délégué en charge de la voirie rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 4 septembre 2025 décidant de la signature d'un marché à bons de commandes pour les travaux de voirie communale, reconductible d'année en année par reconduction expresse, conformément à l'article 3-1 de l'acte d'engagement dudit marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la reconduction dudit marché pour 2026.

POUR COPIE CONFORME,

Catherine LE ROUX,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.